

FORMATION GQS

Formation aux Gestes qui Sauvent

Objectif de la formation

Elle a pour but de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours.
Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.
Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ses citoyens un premier maillon de la chaîne des secours.

Publics visés / accès handicapés

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de dix ans.

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette formation selon le type et niveau et se voir attribuer l'attestation de participation « aux gestes qui sauvent ».

Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

A l'inscription, la personne qui aura renseigné la case OUI

«vous êtes en situation de handicap» sera contacté afin de connaître le niveau de handicap avec les contraintes.

Le site adapté à la formation sera alors précisé.

Durée

La durée de la formation dispensée est fixée à 2 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel.

Lieu de la formation

Les lieux de formations sont principalement des centres de secours (53) ou site d'accueil de prestataire répondant aux conditions pédagogiques de la formation.

Techniques pédagogiques et contenu de formation**Techniques pédagogiques**

Deux activités sont proposées dans les propositions pédagogiques : GQS – Les Gestes qui sauvent.

- L'exposé : le formateur amène les connaissances dans le but de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir (s) et de faciliter leur compréhension.
- Le miroir : le formateur réalise la procédure et/ou la technique simultanément avec les apprenants dans le but de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir (s) et de faciliter leur compréhension.

Contenu de la formation

Cette sensibilisation a pour objectif l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- 1- Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les interventions nécessaires à son intervention.
- 2- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée.
- 3- Réagir face à une victime en arrêt cardio ventilatoire et utiliser un défibrillateur automatique externe.

L'équipe pédagogique

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques » ou du certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours », à jour de formation continue.
Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants.

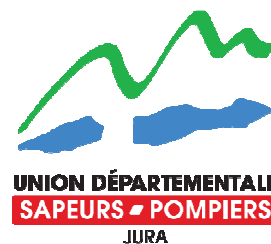
La session est organisée pour un effectif maximum de dix apprenants pour un formateur.

Référence réglementaire

Arrêté du 30 Juin 2017 modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019

FORMATION FC PSC 1

Formation Continue Prévention et Secours Civiques de Niveau 1



Evaluation de la formation

- Pour être certifié, le participant doit
- Participer à toutes les phases de la formation
 - Participer activement à toutes les phases de la formation
 - Réaliser tous les gestes demandés

Logistique

Accueil des stagiaires / présentation des locaux / restauration sur place possible (précisée à l'inscription).

Suites de parcours et recyclage de formation

Inciter les personnes à poursuivre par le cursus « Prévention et secours civique de niveau 1 ». Les secouristes, appelés Bons Samaritains, sont des citoyens inscrits sur l'application **Staying Alive**, qui peuvent être alertés par les secours et guidés vers une victime d'arrêt cardiaque située à proximité pour lui prodiguer un massage cardiaque ou aller chercher un défibrillateur au plus vite.

Délai d'accès à la formation

Prévoir 1 semaine maximum pour la prise en compte de l'inscription individuel et 1 mois pour une session intra entreprise suivant le calendrier des formations programmées.

Règles élémentaires d'hygiène

L'UDSP39 respecte la réglementation concernant les produits de maquillage.

Elle s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.

Les formateurs respectent les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.

Renseignements

UDSP 39
CIS Morbier
Rue des Hirondelles
39400 MORBIER
Tel : 03-84-33-04-26
Mail : udspj39@wanadoo.fr

N° agrément DA : 27390115139
SIRET : 77 84 03 345 00094
Code APE : 9499Z



Organisme de formation enregistré auprès du Préfet du Jura sous le numéro : DSC-SIDPC-2019031